

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N°CP2022-09/5/42 DOSSIER N°5294	COMMISSION N° 5	CP - RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
---	----------------------------	--

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line COINDAT, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Marie-France GALBRUN, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Marie-Thérèse VIALLE à Nicolas SIMONNET
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT

**RAPPORT : CONVENTIONS MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE
DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - COMMUNE DE NEOUX
ET COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-BEAUPRE**

**ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Aménagement du Territoire/PAT-ENV
EAU/ASS**

Rapporteur : M. Thierry GAILLARD



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD 2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU l'article 73 de la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP30/09/2022/5/42 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Approuve le projet de convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif entre le Département et la Commune de NEOUX, joint à la présente délibération ;
- Approuve le projet de convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif entre le Département et la Commune de SAINT-GERMAIN-BEAUPRE, joint à la présente délibération ;
- Autorise la Présidente à signer ces deux conventions ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces dossiers.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET